



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 14 décembre 2021

Le président Manuel Siggen souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et à la Municipalité. Il rappelle les conditions sanitaires en vigueur et ouvre la séance à 20h03. Il demande au secrétaire du Conseil de procéder à l'appel.

1. Appel nominal

Présents

Benza Isabelle, Besson Anne-Marie, Besson Jean-Jacques, Boulaz Johann, Descuves Anne-Thérèse, Duplain Jérôme, Gander Sophie, Gaudard Michel, Guitard Manouche, Henchoz Guillaume, Hostettler Diane, Laforge Frédéric, Liardon Nicolas, Mauron Guy, Mezenen Sandrine, Moinecourt Martine, Moinecourt Jacques, Piguet Léo, Rémy Christophe, Reymond Jan, Rézenne Marlène, Siggen Manuel, Türk François, Vuille Dominique, Zimmermann Christine.

Excusés

Baehni Luc, Blanc Michel, Blanc Valentina, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Boulaz Marius, Duvauchelle Annika, Genier Pierre, Hostettler Grégoire, Huber Verena, Jordan Michel, Kister Kim, Lugon Pascal, Massard Nicolas, Niccod Stéphane, Panchaud Damien, Perreaud Julien, Perreaud Joëlle, Perreaud Nicole, Rasori Alessandro, Reymond Delphine.

Le Quorum est atteint avec 25 membres présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à la majorité moins une abstention.

3. Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

Le procès-verbal du 5 octobre 2021 est accepté à la majorité moins deux abstentions.

4. Assermentation

Harri Wettstein est assermenté.

Monsieur Grégoire Hostettler arrive pendant l'assermentation de Monsieur Wettstein. A la suite de cette assermentation, le Conseil général compte désormais 27 membres présents.

5. Lecture des lettres et des propositions individuelles.

Le secrétaire du Conseil procède à la lecture d'un courrier envoyé par la conseillère Isabelle Benza :

« Coup de gueule bienveillant

Revenant au conseil après quelques années d'absence, j'y suis revenue avec intérêt et dynamisme. Trente ans de vie villageoise derrière moi, et quelques conseils généraux plus tard, je suis hélas désagréablement surprise par le climat que je ressens lors de certaines interventions.

En effet :

- *L'agressivité, dans certains propos, n'est même pas voilée, elle est évidente (le ton de voix, la gestuelle, les mimiques sont des indicateurs très clairs quand une personne s'exprime).*
- *Les suspicions directes à l'encontre de la municipalité (exemple de propos entendus à quelques reprises : « Je compte bien vérifier ce que vous dites » et « j'ai des doutes... ») frisent le code une fois encore à cause du ton employé.*
- *Et que dire des petites remarques désobligeantes ? (Exemple entendu : « Si mes propos intéressent la muni... » phrase accompagnée d'une moue peu avenante).*

Permettez mon ressenti : c'est triste.

Notre démocratie nous offre l'expression. A mes yeux, c'est précieux et nous sommes des privilégiés. Alors, pourquoi ne pas chérir notre expression en parlant dans le respect, le calme et la solidarité ?

Sincèrement,

Isabelle Benza »

Suite à cette lecture, aucune prise de parole n'est demandée.

6. Communication du bureau et de la Municipalité

Le président Manuel Siggen souhaite porter à l'attention des membres du Conseil que la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques a été approuvée par le Grand Conseil vaudois et entrera en vigueur en janvier 2022. L'un des changements prévus est l'ouverture du bureau de vote qui passera de 10h00 à 11h00.

Le président Manuel Siggen communique également les dates des séances qui se tiendront en 2022. La première est le 22 mars, la seconde le 14 juin, la séance d'automne se tiendra le 11 octobre et la dernière de l'année le 6 décembre. Il rappelle que ces dates sont disponibles sur le site internet romainmotier.ch/conseil.

Il rappelle qu'en juin, Le Conseil général statue sur les comptes et les élections alors que la séance d'octobre est consacrée à la fixation du taux d'imposition tandis que la séance de décembre voit arriver le budget de l'année suivante.

Le président annonce également qu'il se présentera encore une fois au mois de juin pour un nouveau mandat d'une année mais précise que ce dernier sera le dernier qu'il briguera. Il suggère aux personnes qui seraient à terme intéressées par le poste de président de postuler à la charge de vice-président lors de la séance de juin 2022 afin de se former à l'exercice de la fonction et des charges qui en résultent.

Le syndic Nils Monbaron fait le point sur l'avancée des travaux concernant le chemin de la Bretenause. Il explique qu'il y a encore des aspects juridiques à régler mais espère pouvoir effectuer ces éléments rapidement de manière à terminer ce chemin cette année encore.

Il annonce qu'une analyse en cybersécurité a été effectuée.

Le conseiller général François Türk souhaite obtenir plus d'informations concernant le périmètre de cette analyse sur la cybersécurité.

Le syndic Nils Monbaron lui répond que cela comprend tous les secteurs sous la responsabilité de la Municipalité : les différents dicastères mais également l'administration.

7. Préavis 08/2021: Budget 2022

Le président détaille la procédure d'adoption du préavis puis le rapporteur de la commission de gestion et des finances procède à la lecture du rapport de commission. La commission enjoint le Conseil à accepter le budget porté au préavis tel que présenté.

Aucune prise de parole n'est demandée suite à la lecture du rapport de la commission. Le président Manuel Siggen ouvre les discussions sur les différents postes du budget :

Administration générale

Le conseiller Grégoire Hostettler souhaite savoir si le premier étage de la Grange de la Dîme sera bien loué ou s'il est déjà mis en location.

Le président Nils Monbaron explique que ce local fait déjà l'objet d'une location.

La conseillère Marlène Rézenne souhaite connaître la fonction et l'usage qui est fait de cet espace loué.

Le président Nils Monbaron explique que cet étage permettra de mettre en valeur le patrimoine de Romainmôtier ou que l'on pourrait aussi y mener les séances du Conseil.

La parole n'est plus demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 25

Voix contre : aucune

Abstention : 1

Le poste « Administration générale » est approuvé à une large majorité

Finances

La conseillère Marlène Rézenne souhaite savoir pourquoi les intérêts en retard sont aussi importants dans le budget (5'000 CHF).

Le boursier explique que ces chiffres sont basés sur les décisions de taxation. Les 5'000 CHF font effectivement partie des intérêts compensatoires que la commune doit budgéter. Il s'agit d'une estimation suggérée par l'office des Impôts.

La parole n'est plus demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 25

Voix contre : aucune

Abstention : 1

Le poste « Finances » est approuvé à une large majorité

Domaines et bâtiments

Le conseiller Grégoire Hostettler demande en quoi consiste précisément le poste « dépenses thématiques ».

Le boursier lui répond que ces dépenses sont en lien avec la péréquation.

La conseillère Marlène Rézenne a des questions concernant la ligne consacrée aux forêts. Elle souhaite savoir quelles plantations et quels chemins forestiers sont recouverts par cette ligne budgétaire.

Le municipal Marc Benoit annonce qu'il ne peut dire précisément quelle zone est directement touchée. Il précise que chaque année, il y a différents travaux d'entretien qui doivent avoir lieu afin d'entretenir la forêt qui se trouve sur le territoire communal et que ces lignes au budget sont là pour cela. Les travaux d'entretien des chemins sont aussi importants. Ils permettent de procéder au taconnage des sentiers déjà existants.

La conseillère Marlène Rézenne relève qu'il existe des problèmes de moisissures dans la Maison de Commune et demande que des investigations plus poussées soient menées afin de lutter contre les infiltrations qui sont certainement à l'origine de ces moisissures.

Le Municipal Michel Chabloz lui répond qu'on ne peut pas faire grand-chose. Les murs ont déjà fait l'objet de sondages. Il a été décidé de créer un vide sanitaire de plusieurs centimètres dans les zones concernées.

La parole n'est plus demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 26

Voix contre : aucune

Abstention : aucune

Le poste « « Domaines et bâtiments » est approuvé à une large majorité

Travaux

Sandrine Mezenen demande si un molok est prévu vers l'entrée du village de Croy de manière à ce que les habitants puissent accéder à un lieu de dépôt pour leurs déchets sans devoir prendre leur voiture.

Le municipal Yves Mouquin reconnaît qu'il s'agit là d'un point noir. Personne n'a proposé un bout de terrain pour déposer un molok. La Municipalité explore encore d'autres possibilités.

La parole n'est plus demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 26

Voix contre : aucune

Abstention : aucune

Le poste « Travaux » est approuvé à une large majorité

Instruction publique et cultes

La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 25

Voix contre : aucune

Abstention : 1

Le poste « Instruction publique et cultes » est approuvé à une large majorité

Police

La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 26

Voix contre : aucune

Abstention : aucune

Le poste « Police » est approuvé à une large majorité.

Sécurité sociale

La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 25

Voix contre : aucune

Abstention : 1

Le poste « Sécurité sociale » est approuvé à une large majorité.

Services industriels

La conseillère Marlène Rézenne souhaite savoir pourquoi 20'000 CHF ont été alloués au poste concernant l'entretien des eaux. Et pourquoi un poste « honoraire et études » de 15'000 CHF a été pourvu.

Le municipal Marc Benoit lui répond que le premier point concerne l'entretien du réseau et des canalisations. Il explique également que les 15'000 CHF permettent de générer une étude de faisabilité sur nos réservoirs d'eau potable avec deux communes voisines : Juriens et Croy.

La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 26

Voix contre : aucune

Abstention : aucune

Le poste « Services industriels » est approuvé à une large majorité.

Le président ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble du préavis concernant le budget 2022. Personne ne demandant la parole, il passe ensuite au vote.

Voix pour : 26

Voix contre : aucune

Abstention : aucune

Le préavis 08 / 2021 : Budget 2022 est accepté.

8. Préavis 09/2021 : Plafond d'endettement pour 2022-2026

Le président invite le rapporteur de la commission de gestion et des finances à lire son rapport. Cette dernière soutient le préavis.

La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 24

Voix contre : aucune

Abstention : 2

Le préavis 09/2021 : Plafond d'endettement pour 2022-2026 est accepté.

9. Préavis 10/2021 : candidature UNESCO à travers les sites clunisiens

Le président Manuel Siggen demande à la commission de gestion et finances d'effectuer la lecture de son rapport. La commission propose aux membres du Conseil de ne pas valider le préavis en l'état et estime qu'il y a une sorte de flou sur les conséquences à long terme d'une possible adhésion à l'UNESCO. La commission estime également qu'une décision devant mener à un processus d'adhésion à la candidature UNESCO doit être prise de manière plus transparente. Elle estime notamment qu'une étude des coûts engendrés par cette demande d'adhésion doit être

effectuée. Et enjoint le Conseil à former une autre commission afin d'explorer plus en détails les tenants et aboutissants d'une possible candidature UNESCO à travers les sites clunisiens.

Le syndic Nils Monbaron concède qu'il ne faut pas brûler les étapes et propose de retirer le préavis 10/2021 afin de l'améliorer et le faire examiner par une commission compétente qui ne sera pas la commission de gestion et finances. Le Conseil pourra alors se positionner sur ce sujet lors du Conseil général de réserve, en mars 2022.

Le président prend note de ce retrait.

Dans la mesure où le préavis a été retiré, le Conseil ne peut plus se prononcer sur son sort. Mais le président Manuel Siggen propose de poursuivre la discussion sur la possibilité de nommer une commission ad hoc. Il explique que si le Conseil décide de nommer une commission ad hoc, il pourra le faire à la prochaine opportunité lors de ce Conseil au point 10 « Elections statutaires ». Si le Conseil ne souhaite pas nommer cette commission ad hoc, il explique alors que c'est le bureau qui se chargera de la nommer.

La conseillère Isabelle Benza insiste sur le fait que cette commission soit composée d'experts et non d'amateurs.

Le conseiller François Türk demande des éclaircissements sur la procédure. Il souhaiterait savoir s'il est possible de retarder la nomination de cette commission lors d'une prochaine séance afin de se donner le temps d'y intégrer des personnes qui ne seraient pas forcément présentes ce soir.

Le président Manuel Siggen explique que si le Conseil ne nomme pas une commission lors de cette session, ce sera le bureau qui constituera la liste de cette commission de manière à commencer les travaux rapidement et revenir en mars 2022 avec un préavis.

Le conseiller Grégoire Hostettler souhaite savoir si cette commission doit être uniquement composée par les membres du Conseil ou si elle peut intégrer des experts.

Le président rappelle que les membres du Conseil qui souhaitent constituer une commission doivent le faire avec les noms des membres du Conseil.

Le conseiller Léo Piguet rappelle que la position de la Commission de gestion et finances vise à recueillir plus d'informations pour que le Conseil puisse se positionner sur ce sujet.

Le secrétaire Guillaume Henchoz estime qu'un Conseil général avec une commission de gestion et finances qui est capable de statuer sur un plafond d'endettement qui se monte à plus de 9 millions doit pouvoir se positionner sur un projet comme celui de la candidature UNESCO sans faire appel à des brochettes d'experts.

Le conseiller Jérôme Duplain souhaite savoir si la constitution de cette commission vaut uniquement pour ce projet spécifique.

Le président du conseil Manuel Siggen lui répond que c'est effectivement le cas.

Le conseiller Frédéric Laforge trouve qu'il est pertinent d'ouvrir une commission ad hoc pour pouvoir réfléchir à la pertinence d'une éventuelle adhésion à l'UNESCO.

Le conseiller François Türk aimerait savoir s'il est possible de faire un sondage auprès des membres du Conseil pour savoir si ces derniers sont intéressés ou non par la constitution d'une commission.

Le conseiller Nicolas Liardon estime que la constitution d'une commission est un bon dispositif pour discuter du patrimoine de notre Commune et qu'il n'y a pas forcément besoin d'être un expert pour vouloir en être membre.

Le conseiller Nicolas Vuille rappelle qu'une commission peut s'adjoindre les services ou l'expertise d'une ou d'un spécialiste si elle en ressent les besoins, notamment sous la forme d'une rencontre ou d'une audition. Après tout, la commission de gestion et des finances n'est pas composée uniquement d'experts en fiscalité et en comptabilité.

Le conseiller Michel Gaudard rappelle que ce projet consiste simplement à candidater à l'UNESCO. Cette candidature doit déboucher sur un processus qui s'étalera sur plusieurs années. Il soutient donc la formation d'une commission.

La conseillère Isabelle Benza se dit rassurée par le fait que nous ne faisons qu'initier un processus qui va être long et qui va pouvoir être discuté au fil des différentes étapes.

La conseillère Anne-Thérèse Descuves trouve motivant et intéressant le processus qui peut mener Romainmôtier à figurer parmi les sites classés de l'UNESCO. Elle propose de laisser le bureau choisir les membres de cette commission.

La conseillère Marlène Rézenne souhaite savoir si des personnes qui ne sont pas présentes pourraient être nommées au sein de la commission.

Le président Manuel Siggen lui répond que si le Conseil général charge le bureau de constituer cette commission, cela est possible.

Le Conseiller Frédéric Laforge demande s'il est possible que le Conseil approuve cette commission mais que ce soit le bureau qui la nomme.

Le président Manuel Siggen n'est pas sûr d'avoir compris la demande du conseiller Laforge mais esquisse tout de même une synthèse : dans la mesure où la commission de gestion et finances s'est récusée sur ce préavis, une commission doit être nommée. Cette dernière peut être validée par les membres du Conseil général présents ce soir. Mais le Conseil peut aussi décider de mandater le bureau afin de former cette commission avec les personnes qu'il jugera nécessaire. Ce sont les deux options que présente le président.

Le conseiller Frédéric Laforge réitère sa demande : le Conseil pourrait nommer une commission qui serait ensuite formée par le Conseil.

Le président Manuel Siggen indique que cette position revient in fine à demander au bureau de créer une commission.

La conseillère Martine Moinecourt s'étonne du fait qu'on présume que des personnes qui sont membres de ce Conseil mais qui ne sont pas là ce soir seraient intéressées à intégrer cette commission. Elle rappelle que nous siégeons ce soir et que nous sommes capables de prendre des décisions.

Le secrétaire général Guillaume Henchoz enjoint les membres du Conseil à confier la responsabilité de la nomination d'une commission ad hoc par le bureau du Conseil.

Le conseiller Michel Gaudard approuve la proposition du secrétaire et enjoint les membres du Conseil général à confier la formation de la commission au bureau.

Le conseiller Jean-Jacques Besson soutient la position du conseiller Michel Gaudard qui soutient la position du secrétaire Guillaume Henchoz.

Le président soumet au vote la formation d'une commission afin de traiter la suite du préavis et du dossier UNESCO.

Brouhaha général. Les Conseillers ne comprennent pas les conséquences de leur vote.

Le secrétaire du Conseil Guillaume Henchoz synthétise : les personnes qui souhaitent que l'on valide la création d'une commission dont les membres seront élus par ce Conseil lors du prochain point à l'ordre du jour votent pour. Les personnes qui souhaitent confier la responsabilité de former une commission au bureau votent contre. Celles et ceux qui n'ont toujours rien compris s'abstiennent.

La parole n'est plus demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 2
Voix Contre : 22
Abstentions : 2

La proposition de constituer une commission ad hoc est refusée. C'est donc le bureau qui se chargera de la nommer.

10. Elections statutaires

Aucune élection statutaire n'est à pourvoir.

11. Préavis 11/2021 Contrat pour le parc Jura Nord Vaudois 2023-2032

Le rapporteur de la commission de gestion et finances effectue la lecture de son rapport. La commission soutient le préavis.

La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote :

Voix pour : 25
Voix contre : Aucune
Abstention : 1

Le préavis 11/2021 est approuvé.

12. Préavis 12/2021 : Travaux sur la route du Dôme

Le rapporteur de la commission de gestion et finances procède à la lecture du rapport. La commission soutient le préavis tel que présenté.

Le syndic Nils Monbaron indique que ce préavis est la première étape d'un cheminement global qui doit mener de la Gare de Croy-Romainmôtier jusqu'au Bourg de Romainmôtier.

La conseillère Martine Moinecourt souhaite savoir dans quelle mesure la commune de Romainmôtier peut donner son avis sur certains aspects que le préavis ne mentionne pas comme l'éclairage public ou le choix de certains matériaux de construction.

Le municipal Marc Benoît rappelle que le préavis concerne des travaux qui seront effectués sur la Commune de Croy et s'articule à une convention signée avec cette dernière au cours de cette année. Cette convention stipule que nous prenons à notre charge la moitié des frais engendrés par les travaux. Les luminaires seront installés sur la Commune de Croy à leur frais.

Le municipal Nicolas Mezenen indique que la problématique de l'éclairage public sera traitée dans la suite des mesures déjà prises par la Commune de Croy. Par ailleurs, il confie qu'il planche sur un projet d'éclairage public pour la Commune de Romainmôtier et viendra le présenter aux membres du Conseil général prochainement.

La conseillère Martine Moinecourt se désole de la situation, elle estime que dans la mesure où la moitié des travaux sont à nos frais, il aurait fallu avoir une négociation plus serrée sur les aspects lumino-techniques et les matériaux utilisés pour ces travaux.

Le municipal Yves Mouquin rappelle que la commune ne participe pas pour moitié de la facture globale du chantier qui comprend des axes et des zones hors des accès permettant d'accéder à la gare.

Le syndic Nils Monbaron rappelle qu'il y a un objectif matériel qui consiste à pouvoir prendre le train. Il explique que le but des travaux est de pouvoir travailler ensemble dans un objectif budgétaire.

Le président Manuel Siggen répète et reformule la question de la conseillère Martine Moinecourt : est-il prévu que la commune de Romainmôtier soit associée à une étude lumino-technique ?

Le municipal Nicolas Mezenen prend note de la demande et s'engage à prendre contact avec son collègue de la commune de Croy pour participer à une discussion concernant l'éclairage public.

La parole n'est plus demandée. Le président passe au vote.

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention(s) : 2

Le préavis 12/2021 : Travaux sur la route du Dôme est accepté

13. Rapports des délégués aux associations intercommunales

AIVN : le municipal Marc Benoit fait un point de situation. Une visite de la STEP a été organisée par le nouveau président. La prochaine étape des travaux agendés consiste en un nouveau revêtement devant la STEP budgété à 60'000 CHF. La Cour des comptes a effectué un audit. Suite à cet audit, il a été décidé d'effectuer des sondages par caméra afin de contrôler l'état des conduites. Sinon la STEP fonctionne bien et l'année s'annonce sous contrôle.

ASCOVABANO : le municipal Nicolas Mezenen prend la parole pour expliquer que les communes membres de l'association ont eu l'occasion de présenter différentes options de terrains afin d'élaborer un projet de construction d'un nouveau collège. Des réponses sont attendues sur le choix d'un terrain d'ici au 24 décembre. Ce choix doit être validé par le Canton. L'ASCOVABANO a également amorcé une réflexion sur des problèmes liés à l'acheminement des élèves sur les différents sites, notamment par le biais des transports publics

ORPC : Aucune séance.

SDISPO : le syndic Nils Monbaron annonce que le major Turin passe le relais au major Gonder, nouveau commandant du SDISPO.

14. Divers

La conseillère Marlène Rézenne souhaite comprendre comment a été utilisé le goudron jusqu'au réservoir. Elle trouve le revêtement très épais. Elle note que l'eau s'infiltrait partout. Elle aimerait donc savoir comment ont été effectués les travaux.

Le municipal Marc Benoit rappelle que lors des travaux de réfection, une analyse du goudron est toujours effectuée avant le début du chantier. La structure de base dans le cas évoqué est correcte.

La parole n'est plus demandée. Avant de clore la séance, le président Manuel Siggen demande aux personnes présentes qui souhaitent participer aux travaux de la commission ad hoc de se manifester auprès du bureau.

La séance est close à 21h46.

Le président

Manuel Siggen



Le secrétaire

Guillaume Henchoz

